

La consultation itinérante de P.M.I.

Le bus PMI, mis en place par le Département de l'Aude, propose une consultation de pédiatrie pour les nourrissons et enfants de moins de 6 ans.

Pour mieux répondre à vos besoins, ce véhicule, spécialement aménagé, se déplace tout au long de l'année dans les communes du département.

Pour connaître les lieux et jours de passage, connectez-vous sur : aude.fr/223-protection-maternelle-infantile-pmi

La consultation, assurée par un **médecin et une puéricultrice dans un but préventif**, a pour objectifs :

- > de suivre médicalement le développement du bébé et de l'enfant,
- > d'apporter des conseils diététiques et d'hygiène de vie,
- > de proposer les vaccinations selon les recommandations en vigueur,
- > de promouvoir et de soutenir l'allaitement maternel,
- > d'accompagner la relation parent-enfant.

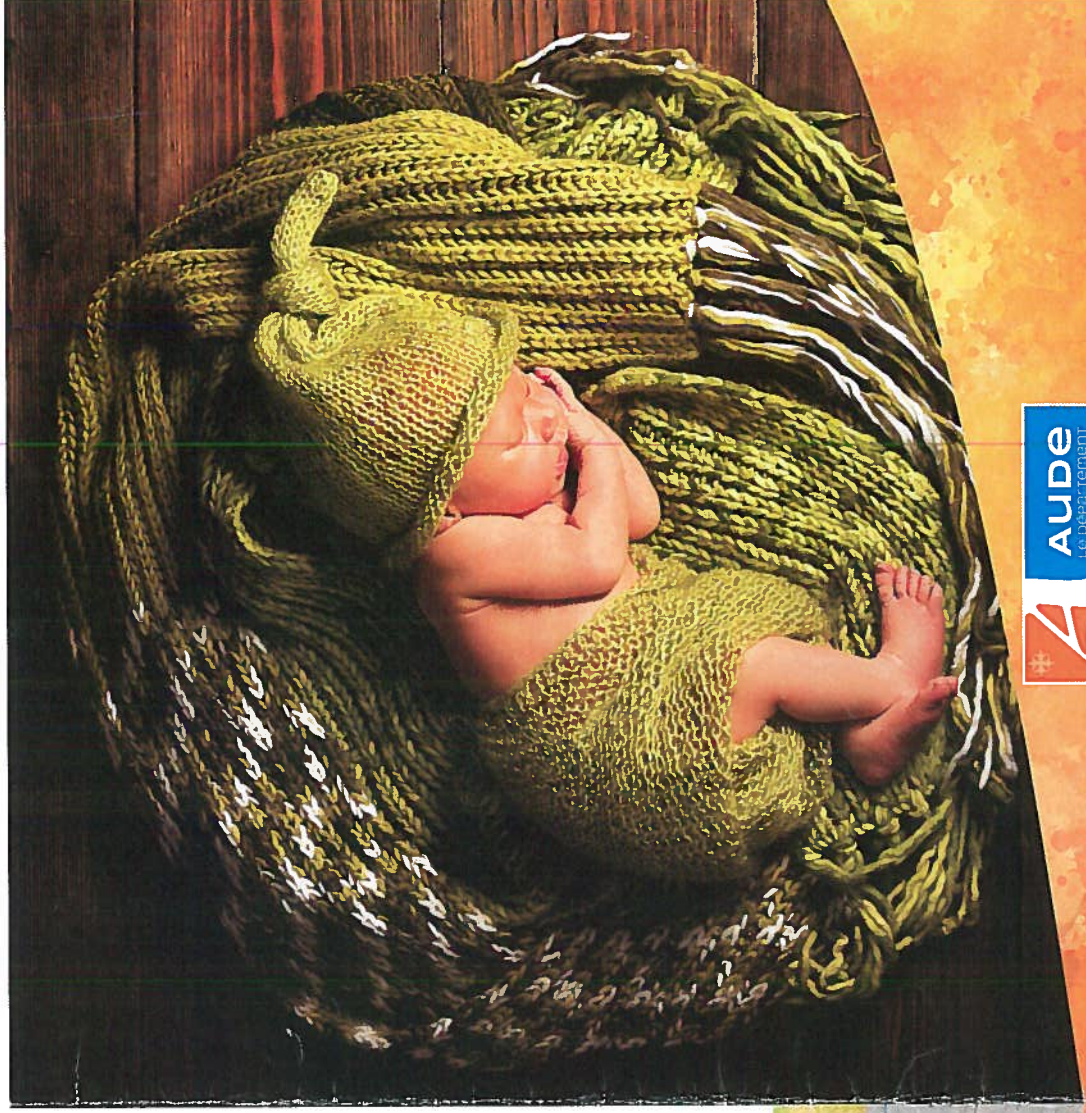
Les consultations se tiennent sur rendez-vous à prendre auprès du CMS de votre secteur.



PMI

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ DU DÉPARTEMENT



Le service de protection maternelle et infantile du Département de l'Aude

La P.M.I. Proche de chez vous

Les services de la P.M.I. vous accueillent au sein des centres médico-sociaux

PETITE enfance

(de la naissance à 6 ans)

- > Conseils et soutien à l'allaitement maternel par la puéricultrice ou la sage-femme qui vous a suivi.
- > Visite à domicile d'une puéricultrice pour répondre à vos interrogations concernant le développement de votre enfant et vous accompagner dans votre nouveau rôle de parent.

- > Consultations médicales et permanences de puéricultrices dans les centres médico-sociaux et dans le bus de P.M.I. en lien avec votre médecin traitant : suivi médical du développement et de la croissance de votre enfant, pesée, conseils diététiques, suivi vaccinal et recommandations en vigueur, accompagnement dans la relation parent/enfant...

- > Une visite en école maternelle est également réalisée par le médecin et l'infirmière de P.M.I. pour le suivi de la santé et le développement de votre enfant.

mode d'accueil

Sur le site www.aude.fr/enfance, vous trouverez les adresses des **assistantes maternelles**, agréées par le Département et bénéficiant à ce titre d'une formation ainsi que des différentes structures d'accueil (**crèche, halte-garderie**).

La Protection Maternelle et Infantile C'EST AUSSI:

- > **DES CONSULTATIONS** dans le cadre du suivi de grossesse par un médecin ou une sage-femme,

- > **DES CONSULTATIONS GYNÉCOLOGIQUES,**

- > **L'accès à la CONTRACEPTION,** au dépistage des infections sexuellement transmissibles,

- > **L'information sur les INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE,**

- > **L'accueil des Femmes victimes de violences,**

- > **La possibilité de rencontrer une conseillère conjugale.**

Renseignez-vous auprès du centre médico-social dont vous dépendez (voir page de droite).

